Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 36 (2009)

Heft: 4

Artikel: Politique: élections au Conseil fédéral : Didier Burkhalter succède à Pascal Couchepin

Autor: Lenzin, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912138

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Didier Burkhalter succède à Pascal Couchepin. Le conseiller aux États neuchâtelois Didier Burkhalter prend la succession du conseiller fédéral Pascal Couchepin, signant la défaite des Démocrates-chrétiens dans la course pour tenter de récupérer leur second siège, que conservent ainsi les Radicaux. Par René Lenzin

Didier Burkhalter, le nouveau conseiller fédéral PLR, a été élu avec 129 voix.

L'élection du Conseil fédéral du 16 septembre est à marquer d'une pierre blanche pour les Libéraux-Radicaux (PLR). Leurs deux candidats, le conseiller aux État neuchâtelois Didier Burkhalter et le conseiller national genevois Christian Lüscher, ont récolté à eux deux plus de voix que ne l'exige la majorité absolue. Après le retrait de Lüscher au troisième tour, devancé de peu par Burkhalter, ce dernier a remporté le quatrième tour avec pas moins de 23 voix de plus que son concurrent du Parti démocrate-chrétien (PDC), Urs Schwaller.

L'entente s'est finalement soldée par un bilan moins brillant que prévu. Si Burkhalter a pu bénéficier du soutien ferme de l'Union Démocratique du Centre (UDC), Schwaller n'est pas parvenu à s'assurer le soutien de l'ensemble du camp rose-vert, dont une partie de ses voix est en effet venue soutenir Burkhalter, «véritable romand» que le camp a préféré au fribourgeois alémanique Schwaller, et une autre s'est reportée sur le PLR, le préférant au PDC en raison de sa plus grande part d'électeurs. Le PLR a d'ailleurs évoqué à cet égard une «victoire de la concordance».

Toutefois, loin de la formule magique d'origine, la notion de concordance est devenue assez opaque et tous les partis se la sont appropriée (voir ci-contre). D'un point de vue purement mathématique, les Verts comme l'UDC étaient mieux placés que le PLR pour briguer le siège devenu vacant. Fort de son grand nombre de sièges et de son rôle de «charnière» entre les différents pôles, le PDC a tenté de récupérer le second siège perdu en 2003.

Pas de politique-spectacle, mais le goût du consensus

Avec Didier Burkhalter, les forces politiques ne devraient que peu se déplacer au sein du gouvernement. L'économiste de 49 ans s'est forgé une réputation de travailleur, préférant aux coups d'éclat la recherche de solutions consensuelles. Didier Burkhalter est élu à 28 ans au Parlement du faubourg neuchâtelois de Hauterive, puis, deux ans plus tard, à la municipalité de Neuchâtel où il occupe un poste jusqu'en 2005. De 1990 à 2001, il représente également son parti au sein du Parlement cantonal. En 2003, les neuchâtelois l'élisent au Conseil national, puis, 4 ans plus tard, au Conseil des États. Marié et père de trois garçons, Didier Burkhalter, qui n'occupait aucun siège au sein de conseils d'administration avant de rejoindre le gouvernement, est plutôt atypique pour un radical.

En tant que parlementaire, il a été principalement chargé de dossiers portant sur les institutions, la politique en matière de sécurité et l'éducation. Il succède maintenant à Pascal Couchepin à la tête du Département fédéral de l'intérieur, où il devra mener à bien de nombreux chantiers non moins complexes. Avec la hausse constante des primes des caisses d'assurance-maladie, il devra tout d'abord s'efforcer de réformer la politique en matière de santé, pour l'heure au point mort. Il devra par ailleurs s'attaquer à la délicate question de la réforme de la prévoyance vieillesse, en présentant des propositions susceptibles d'obtenir la majorité. Enfin, un autre projet l'attend, annoncé depuis longtemps et pourtant resté lettre morte: la restructuration du paysage suisse des hautes écoles. Trois dossiers qui s'annoncent titanesques!

LA CONCORDANCE, UNE NOTION-CLÉ

Dans le système politique suisse, la concordance signifie que les principaux partis sont intégrés au gouvernement. Durant 44 ans, de 1959 à 2003, ce principe s'est traduit par la formule magique suivante: les Radicaux (PLR), les Démocrates-chrétiens (PDC) et les Socio-démocrates (PS) avaient chacun deux sièges au sein du Conseil fédéral, et l'Union démocratique du centre (UDC) un seul. Mais l'ascension fulgurante de l'UDC à partir du milieu des années 1990 met en cause cette formule. En 2003, l'UDC ravit au PDC son second siège au gouvernement. Depuis, la notion de concordance est controversée. À une conception purement mathématique – ce sont les rapports de force des partis et/ou le nombre de membres de leurs fractions qui sont déterminants – s'oppose une conception de fond selon laquelle un consensus minimal doit exister entre les partis siégeant au Conseil fédéral sur les principaux objectifs politiques. RL

Photo: Keystone